



DÉCLARATION

Montreuil, le 13 Septembre 2018

DP MÉDICO-SOCIAUX DU 13 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Président,

Ce n'est pas réellement une rentrée pour les représentants du personnel puisque l'activité n'a pas fléchi durant cette période de congés payés notamment pour ce qui est de l'Action Sociale SNCF et l'actualité qui la concerne.

En effet, en sus de la dernière l'ICCHSCT de juillet qui traite le projet de cession des EHPAD et du transfert du personnel y afférent, les Organisations Syndicales représentatives de l'EPIC se sont rendues dans les EHPAD afin de rencontrer les personnels et poursuivent actuellement cette démarche.

L'initiative unitaire issue de l'ICCHSCT a permis un premier état des lieux quelque peu divergeant de celui apporté par la Direction d'Optim'Services lors de nos dernières rencontres.

Les personnels ont fait part des informations qu'ils avaient en leur possession et surtout s'interrogeaient sur celles qu'ils n'avaient toujours pas.

Pour commencer, la possibilité de consulter les registres de DP et les PV de CHSCT est visiblement retreinte.

De fait, les éléments marquants pour les cheminots à ce jour restent surtout la parole portée par la Direction qui a récemment daigné se rendre sur place pour rencontrer les cheminots dont elle envisage de se séparer.

Le discours de la Direction de l'Action Sociale dans les EHPAD est assez simple à résumer : « Vous ne serez plus cheminots dans 6 mois, mais ne vous inquiétez surtout pas, vous ne perdez rien ».

Les représentants du personnel s'indignent à votre place, Monsieur le président, devant tant de mensonges envers les cheminots, tant de mépris envers ces salariés auteurs de bons et loyaux services depuis de nombreuses années et dont la préoccupation première est de faire fonctionner au mieux ces 4 établissements de l'Action Sociale SNCF dans des conditions souvent déplorables.

Les conditions dans lesquelles ils exercent leur profession spécifique sont telles, que le sentiment d'abandon et de laisser pour compte est la première chose qu'ils évoquent.

Pour les représentants du personnel, il y a malheureusement de quoi se féliciter (entre guillemet) d'avoir douté de vous au point d'exiger des entretiens individuels et de s'être rendus à la rencontre des agents avant la tenue de ces entretiens.

Car c'est en rencontrant les cheminots des EHPAD que nous apprenons que vous entendez limiter ces entretiens à 30 minutes, éventuellement 45 minutes maximum !

Comment pouvez-vous, Monsieur le Président, adopter un tel comportement RH au-devant de personnels à qui vous avez annoncé quelques mois auparavant, sans aucune précaution, que vous les offriez au privé, pour ensuite disparaître de leur paysage pendant de longs mois ?



Pour rappel et pour que ce soit clair :

Les membres de l'ICCHSCT ont demandé et obtenu ces Entretiens Individuels pour deux raisons majeures :

- ✓ Votre devoir d'informations véritables envers vos salariés quant aux conséquences d'un transfert éventuel.

C'est-à-dire entreprendre, enfin, ce que vous avez omis de faire jusqu'ici, et que vous devez à vos salariés tant sur le plan RH que sur le plan juridique.

Vous pourrez ainsi rétablir la vérité comparative entre la SNCF et SOS groupe notamment en ce qui concerne la rémunération, les droits sociaux, la prévoyance, la retraite, le temps de travail et l'aménagement du temps de travail, ...

- ✓ Concernant les droits des cheminots jusqu'au 31 décembre 2018.

Puisque vous n'avez pas encore informé la totalité des cheminots des EHPAD qu'ils étaient en droit de construire un projet professionnel au sein de l'entreprise et ce jusqu'au décembre 2018, la délégation CGT vous demande de rattraper ce retard conséquent lors des entretiens individuels.

Parce qu'il s'agit bien de votre responsabilité d'informer les personnels des métiers de l'entreprise et des formations afférentes.

Car jusqu'à aujourd'hui vous avez surtout tablé sur l'ignorance entretenue de ces cheminots en termes de reconversion potentiel afin de vous assurer qu'un maximum d'entre eux seraient du voyage.

Or, les EIM sont en charge d'une mission en corrélation avec ce genre de situation puisqu'ils ont entre autres le rôle de proposer les métiers et les formations afférentes auxquelles les cheminots des EHPAD n'auraient pas forcément pensé.

La CGT espère donc fortement que ces entretiens individuels vont se tenir conformément aux engagements pris en ICCHSCT.

L'engagement est également de tenir un comité de suivi mensuel afin de partager un retour sur les Entretiens Individuels.

D'ailleurs, la CGT vous rappelle que la Direction s'est bien engagée à ce que les représentants Syndicaux de chaque OS soient présents à ces comités de suivi.

Il semblerait que tous les éléments n'aient pas été compris de la même manière par tous. Peut-être est-il nécessaire de se les remémorer ensemble.

Parallèlement à ce projet de cession des EHPAD SNCF et considérant la raison d'affichage qui vous

a décidé à abandonner nos anciens et les cheminots qui y veillaient ;

Une question simple :

Si vous choisissez de vous défaire des EHPAD SNCF car la dépendance des cheminots pensionnés n'est pas du ressort de la SNCF, qu'est ce qui ferait que vous conserveriez les autres structures de l'Action Sociale telles que CMPP, LAE, résidence d'accueil temporaire, COSP, etc... ?

Est-ce que les non remplacements de postes en pagaille à l'Action Sociale seraient une suite de vos intentions funestes ? D'ailleurs quel est l'objectif du nouvel SI des CMPP ?

Est-ce que ces établissements de l'Action Sociale SNCF en partie financés par le FASS vont tout à coup se retrouver entités autonomes ?

La CGT souhaite entendre votre réponse argumentée à ce sujet.

Enfin et toujours la Délégation CGT tient à vous rappeler l'importance des métiers de secrétaires médicales et de secrétaires assistants de l'Action Sociale pivot des centres.

La coupe lente que vous mettez insidieusement en place dans ces métiers ne restera pas sans réaction de la part de la CGT. Nous vous adresserons une demande d'audience dans les jours à venir.

De la question de l'emploi dépendent les conditions de travail des cheminots de l'action sociale et des services médicaux et de fait de la qualité de services rendus, donc la santé des salariés de l'Entreprise. Lorsque ces services sont du domaine de la Santé, il serait plus éclairé de revoir sa politique RH !

En effet, la politique de la Direction des Services Médicaux est de plus en plus tournée vers des gains de productivité et ceux-ci ne se réalisent plus uniquement sur les frais de structure mais bien sur un raisonnement de coût de la masse salariale !

Les IDE, en effectif insuffisant, font de la course à pied entre les bureaux d'un centre médical ou encore entre les cabinets médicaux périphériques aux horaires réduits.

Les médecins généralistes de la médecine de soin ne sont plus remplacés tout comme les médecins spécialistes. La Direction se cache derrière une pénurie généralisée.

Or, avant de dire que l'on ne trouve pas faudrait-il encore commencer par rendre le poste attractif et entamer une véritable recherche.

Ce n'est pas du tout ce qui est entrepris par la Direction qui organise savamment la fin de la

médecine de soin interne à l'entreprise en trouvant dans le rapport Flocard, son meilleur ami pour faire.

Quant à la médecine du travail, elle subit une réforme qui n'est en réalité qu'un empêchement de pratiquer la médecine.

Cette réforme permet à l'entreprise d'espacer les visites obligatoires et transfère la charge de travail aux IDE avec la mise en place Des Visites d'Information et de Prévention.

Notre Direction trouve en cette réforme la solution à son manque de médecin du travail et sa volonté de ne pas remplacer ceux qui quittent l'entreprise en fin de carrière professionnelle ou encore ceux qui quittent l'entreprise parce qu'il ne supporte plus la politique santé au travail de l'entreprise.

Car à la SNCF, l'arrivée des VIP n'est pas encore suffisante.

Les médecins du travail sont également sensibilisés sur le temps (trop long) qu'ils passent par patient et sont invités à ne pas insister sur le fait que les patients cheminots peuvent consulter le médecin du travail lui-même entre les visites obligatoires.

Pour en revenir au VIP, leur mise en place continue d'être laborieuse. D'une part, le temps d'une VIP définie à 45 min ne permet pas à l'Infirmier de correctement réaliser sa mission, d'autre part l'effectif infirmier étant insuffisant, les VIP viennent alors s'ajouter au rythme soutenu des centres médicaux, au manque de secrétaires médicales, aux horaires d'ouvertures insuffisants des cabinets périphériques ou encore et toujours à des structures ne permettant pas de réaliser toutes ces visites dans de bonnes conditions.

A aucun moment, vous n'avez cherché à être moins mauvais que la réforme de Janvier 2018.

Et à en juger par votre conception exclusivement financière de la santé des cheminots, certainement percevez-vous déjà le rapport de Charlotte Lecoq comme une piste particulièrement intéressante. Un rapport vers un système simplifié et une prévention allégée. En effet, en tant qu'employeur vous serez libérés d'une partie non négligeable de vos responsabilités et des contrôles dans ce domaine. En sus de la suppression des CHSCT, voilà le diagnostic vital de la médecine du travail bien engagé.

La CGT rappelle que, quelle que soit la structuration de l'Entreprise demain, et quel que soit le cadre juridique des cheminots des services médicaux et de l'action Sociale demain, leurs conditions de travail doivent impérativement être améliorées et leurs compétences reconnues par la qualification et la rémunération.

Enfin, en tant qu'employeur, vous êtes tenus de fournir aux professionnels de santé tous les moyens nécessaires leur permettant de mener à bien leurs fonctions et afin qu'ils puissent tenir leurs responsabilités vis-à-vis de la santé des cheminots. Y compris une équipe clinique ou non clinique solide.

La CGT souhaite donc revenir sur l'organisation du travail dans les services médicaux, en plus des éléments concernant l'Action Sociale évoqués un peu plus en amont.

Nous demandons également à échanger sur votre intention concernant l'avenir des métiers de secrétaires médicales et secrétaires assistant(e)s sociaux(les) intégrés dans votre grand projet GIE (groupement d'intérêt public) qui serait en réalité la privatisation des médecines et de l'Action Sociale SNCF

Merci.